

thématique	N°	Intitulé de l'indicateur	Définition 2016	Précisions méthodologiques
public et acteurs	1	Nombre total de bénéficiaires du projet parmi les publics cibles du programme 104	<p>Les publics cibles du programme 104 sont les signataires du CAI/CIR. Il s'agit des ressortissants de pays tiers, signataires depuis moins de 5 ans du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou contrat d'intégration républicaine (CIR) [cf loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France]. Les publics cibles incluent par conséquent les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire signataires du CAI/CIR. A titre exceptionnel, peuvent être prises en compte les personnes immigrées en situation régulière âgées de plus de 60 ans qui ne signent pas de CAI/CIR . Indiquer le nombre total de personnes répondant aux critères des publics cibles qui ont bénéficié d'au moins une prestation dans le cadre du projet.</p>	<p>Les enfants et mineurs isolés ne sont pas comptabilisés car ils ne sont pas signataires du CAI/CIR.</p> <p>Une personne ayant bénéficié de plusieurs prestations n'est comptabilisée qu'une seule fois.</p>
	2	Dont nombre de femmes	Le nombre de femmes ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre du projet.	L'addition de ces deux indicateurs correspond au résultat de l'indicateur n°1 (nombre total de bénéficiaires du projet parmi les publics cibles du P104) Ne pas fournir de pourcentage
	3	Dont nombre d'hommes	Le nombre d'hommes ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre du projet.	
	4	Dont nombre de jeunes (16 - 25 ans)	Le nombre de jeunes (hommes et femmes) âgés de 16 à 25 ans, signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou contrat d'intégration républicaine (CIR), ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre du projet.	Chacun de ces indicateurs doit être traité indépendamment des autres critères. Exemples : - une réfugiée âgée de 23 ans signataire du CAI/CIR sera comptabilisée dans le cadre des indicateurs n°1, 2, 4 et 5. - une femme âgée de 70 ans non signataire de CAI/CIR sera comptabilisée dans le cadre des indicateurs n°1, 2, et 6. - Un réfugié âgé de 62 ans signataire de CAI/CIR sera comptabilisé dans le cadre des indicateurs n°1, 3, et 5. Ne fournir ni fourchette de valeurs, ni pourcentage. Indiquer 0 (valeur nulle) lorsque le projet ne concerne pas ce public.
	5	Dont nombre de réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, signataires du CAI/CIR.	Le nombre de réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire (hommes et femmes), signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou contrat d'intégration républicaine (CIR), ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre du projet.	
	6	Dont, à titre exceptionnel, nombre de personnes âgées immigrées (60 ans et plus) non signataires du CAI/CIR	Le nombre de personnes immigrées (hommes et femmes), âgées de plus de 60 ans, en situation régulière et non signataire du CAI/CIR, ayant bénéficié au moins une fois d'une prestation dans le cadre du projet.	
7	Nombre de professionnels bénéficiaires de l'action	Cet indicateur concerne les actions qui s'adressent aux acteurs publics et privés, bénévoles ou salariés. Le nombre de professionnels ayant effectivement participé à la totalité d'au moins une action réalisée dans le cadre du projet.	Ne fournir ni fourchette de valeurs, ni pourcentage.	
professionnalisation des acteurs	8	Type d'outils, cartographies ou supports créés	Cet indicateur concerne les actions donnant lieu à une production à destination du public cible ou des professionnels ainsi qu'au recensement des porteurs de projets, formateurs, institutions, etc. présents sur un territoire. Indiquer le type d'outils ou supports d'information/communication développés.	Sélectionner le type de production dans la liste proposée : outil de suivi d'activité, support de communication, support de formation, autre. Si le projet comporte plusieurs productions, indiquer seulement la principale. Préciser si la cartographie de l'offre existante pouvant être diffusée à d'autres porteurs ou aux services déconcentrés ne concerne que l'accompagnement pour l'accès aux droits (cartographie accès aux droits), que l'apprentissage de la langue (cartographie linguistique) ou ces deux thématiques (cartographie mixte)
	9	Nombre total d'heures de formation linguistique dispensées au bénéfice des publics cibles.	Nombre total d'heures de formation linguistique dispensées dans le cadre du projet.	Comptabiliser les heures de formation sans tenir compte du nombre de bénéficiaires présents. Exemple : - une session de 6h pour un groupe de 12 bénéficiaires = 6 - une session de 6h en individuel = 6 Indiquer seulement la valeur chiffrée
apprentissage de la langue française	10	Nombre de participants (publics cibles) ayant bénéficié d'une formation linguistique	Nombre d'inscrits dont le taux de présence aux séances de formation linguistique (séances individuelles ou collectives) dispensées dans le cadre du projet est égal ou supérieur à 80% du nombre d'heures prévues au sein de leur parcours individuel de formation.	Ne fournir ni fourchette de valeurs, ni pourcentage.
	11	Taux d'atteinte du niveau A1	Rapport entre le nombre de personnes ayant atteint le niveau A1 et l'ensemble des bénéficiaires inscrits à la formation.	Méthode de calcul : nombre de personnes ayant atteint le niveau/ nombre d'inscrits
	12	Taux d'atteinte du niveau A2	Rapport entre le nombre de personnes ayant atteint le niveau A2 et l'ensemble des bénéficiaires inscrits à la formation.	Méthode de calcul : nombre de personnes ayant atteint le niveau/ nombre d'inscrits
appropriation des valeurs	13	Type d'actions en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté	Indiquer en quelques mots la nature de l'action menée.	Exemples : formation, séance d'information collective...
	14	Nombre d'heures consacrées à des activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté	Nombre d'heures consacrées par la structure à l'information ou la formation dans le but d'encourager la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté (séances d'informations collectives, cycles de formation, sorties, visites...).	Ne pas tenir compte du nombre de participants
	15	Nombre de participants (publics cibles) aux activités en lien avec la transmission et l'appropriation des valeurs de la société française et de la citoyenneté	Nombre total de participants aux séances d'information collectives, cycles de formation, sorties, visites...	Une personne ayant participé à plusieurs activités n'est comptabilisée qu'une fois
accompagnement vers un accès effectif aux droits	16	Nombre de participants (publics cibles) aux actions d'accompagnement vers un accès effectif aux droits	Nombre total de personnes accompagnées dans le cadre des actions individuelles et collectives.	Une personne ayant participé à plusieurs actions n'est comptabilisée qu'une fois
	17	Thématique de l'accompagnement proposé	Sélectionner dans la liste le domaine pour lequel l'accompagnement est proposé	
	18	Nombre de personnes ayant atteint l'objectif de l'action (ouverture de droits)	Nombre de personnes ayant obtenu une ou plusieurs ouvertures de droits dans les domaines de la santé, du logement et de l'emploi. Exemples : accès aux soins, sécurité sociale, aide médicale, CMU/protection universelle maladie (PUMA), accès aux soins, logement autonome (parc privé ou social), emploi durable ou de "transition" (CDI, CDD, intérim, création d'entreprise, stage ou titularisation dans la fonction publique, contrat aidé hors insertion par l'activité économique) ou une formation pré-qualifiante ou qualifiante, etc.	Une personne ayant accédé à plusieurs services n'est comptabilisée qu'une fois
	19	Durée moyenne de l'accompagnement (en mois)	Durée moyenne exprimée en mois entre la première participation à une activité d'accompagnement (individuelle ou collective) et la dernière date de présence à une activité d'accompagnement réalisée par le porteur de projet.	<p>Méthode de calcul :</p> <p>1- calculer pour chaque bénéficiaire le nombre de mois de participation (ex : début en février et fin en octobre = 9 mois) 2- additionner le nombre de mois de tous les bénéficiaires (ex : bénéficiaire A= 9 mois ; bénéficiaire B = 6 mois; bénéficiaire C = 13 mois soit un total de 28 mois) 3- diviser le total obtenu par le nombre de bénéficiaires (dans l'ex : 28mois/3bénéficiaires = moyenne de 9,3 mois)</p>